

En Kroumirie, la forêt perdue en l'État. Quand l'environnement n'est pas l'allié naturel des paysans

*Jean Gardin**

Rien dans la définition bio-physique de l'environnement n'appelle les paysans à demeurer paysans et à s'organiser par, pour, ou autour de sa protection. La réapparition des paysans dans le champ politique au travers du mouvement Via Campesina (syndicat international d'agriculteurs se réclamant d'une identité paysanne et dont fait partie en France la Confédération paysanne) est un fait social déconnecté de l'état de l'environnement planétaire. Prétendre prouver que l'écologie est l'alliée objective de la paysannerie, c'est fatalement s'opposer en une lutte stérile à ceux qui prétendent le contraire. Les ouvrages polémiques de Philippe Pelletier sur « l'imposture écologiste » ou d'Hervé Le Bras sur « les limites de la planète » sont là pour le rappeler (Pelletier, 1993 ; Le Bras, 1994). Si l'on dépasse les définitions scientifiques abstraites et non spatialisées de l'environnement (c'est-à-dire défini comme un ensemble des processus bio-physiques faisant système), la protection de l'environnement, comme notion concrète et opérationnelle, fait l'objet d'après négociations voir de luttes sociales. De là découle qu'à différents moments et en différents lieux, la définition de la nature négociée par les acteurs (ou imposée par certains) comme terme de référence socialement acceptable n'est ni toujours la même, ni forcément celle qui est la mieux « informée par les sciences » (Raymond, 2004).

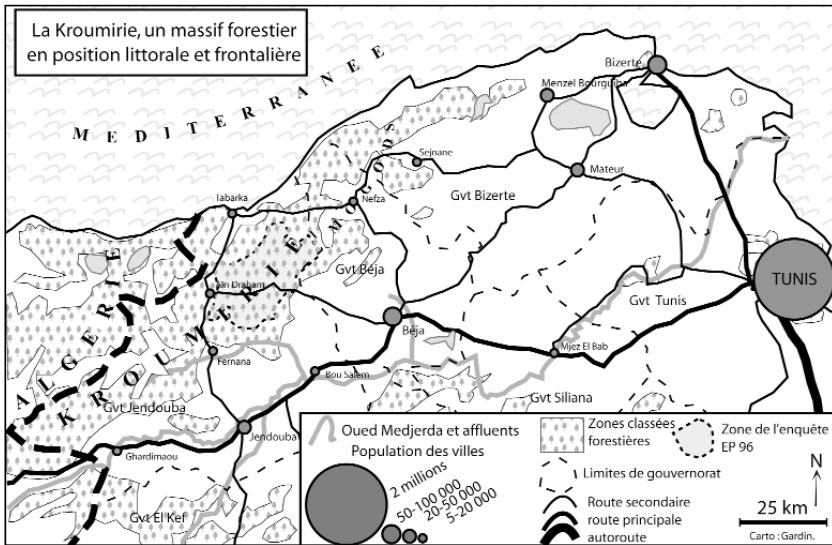
À travers l'étude d'un cas concret de configuration locale d'un champ politique, les pages qui suivent cherchent à montrer l'importance de la distinction des dimensions scientifiques, discursives et idéologiques de l'écologie dans son rapport au monde paysan. L'étude du cas de la Kroumirie montre que c'est lorsque ces dimensions ne sont pas clairement distinguées que l'écologie devient un outil de pouvoir, appropriable par tel ou tel acteur, pas forcément paysan, au gré des conditions politiques et

* Géographe. Université Paris X – Nanterre, Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces (LADYSS), 200 avenue de la République, F-92001 Nanterre cedex

historiques particulières à chaque espace. L'article montre comment et pourquoi la coquille de l'écologie paysanne a pu être remplie de significations favorables aux acteurs les plus puissants du champ politique tunisien avec l'aide des experts en sciences sociales et en sciences du milieu.

La région étudiée est une montagne humide et forestière. Située sur la côte nord, elle ne participe pas encore beaucoup au développement touristique, urbain et industriel du littoral oriental. C'est une région périphérique marquée par sa position frontalière vis-à-vis de l'Algérie (carte n° 1). La forêt de chênes lièges et de chênes zeen fait de la Kroumirie un espace original dans un pays dominé par les steppes et les maquis arides et semi-arides. La propriété du sol forestier est domaniale depuis les premières années de la colonisation française, et les Kroumirs n'y sont que tolérés, y compris parfois sur les clairières de culture dont ils n'ont pas les titres de propriété.

Nous présentons ici les Kroumirs, l'État, et le différend qui les oppose en matière d'environnement. Étant établi que les habitants de la forêt sont tenus pour responsables de la dégradation de celle-ci et que l'État est systématiquement présenté comme l'institution protectrice par excellence, nous nous demandons si le passage d'une gestion forestière sectorielle à une gestion participative impliquant la population remet en cause les effets de domination sur les Kroumirs au nom de l'environnement. Mais ces études d'échelle locale menées sur des pas de temps brefs ne permettent pas d'expliquer pourquoi, en Kroumirie, c'est au travers de l'environnement que s'opère l'encadrement social et politique des populations. C'est donc pour comprendre l'enracinement dans le temps long du mariage de la forêt et de l'État que nous revenons à l'étude de la foresterie de la période coloniale. C'est une fois cette démarche de géographie historique accomplie que l'on peut comprendre comment et pourquoi l'environnement a remplacé la foresterie comme cadre efficace de la gestion politique du milieu rural tunisien. Ces sur ces bases nouvelles que nous pouvons alors entamer la critique des savoirs d'experts et proposer une reformulation du contenu à donner aux notions de forêt et de paysan pour qu'elles soient opérantes en Kroumirie.



Carte n° 1

Paysannerie et protection environnementale en Kroumirie : les termes d'un débat dominé par l'État

Quelle identité paysanne dans une population de pluriactifs migrants atomisés ?

Dans un premier temps, la population kroumirie peut être rapidement caractérisée comme « paysanne » selon bien des aspects : la plupart des familles, très démunies au regard des niveaux de consommation du reste du monde rural (Gardin, 2004), travaillent la terre. Nous verrons plus loin que l'exploitation agricole y joue un rôle politique et social important, car cette dernière modèle les relations familiales et l'identité locale, même lorsque l'essentiel de la force de travail est investi ailleurs et que l'essentiel des revenus n'en découle pas.

Mais des nuances doivent être apportées.

- Si l'on pense en termes d'identification des individus ou des groupes, il faut noter que le terme de « paysan » ne se traduit qu'imparfaitement en arabe tunisien. Lorsqu'ils évoquent leur lien au sol, les Kroumirs agriculteurs se définissent comme *fellah*, ce terme désignant l'ensemble des travailleurs de la terre quelque soit leur statut par opposition aux pasteurs semi-nomades aussi bien qu'aux *beldi* : les habitants des villes.

- Si l'on pense au contenu du concept, force est de reconnaître l'absence en Kroumirie des conditions économiques et juridiques permettant aujourd'hui ou dans l'avenir de faire de l'agriculture le principal fournisseur de revenus pour des familles de petits propriétaires fonciers. Or, ce statut de petit propriétaire foncier économiquement autonome ressort positivement ou en filigranes des définitions européennes de la paysannerie, par exemples, celles d'Henri Mendras (1984).
- En lien avec ce qui précède, on constate en Kroumirie l'absence d'un lien au sol puissant. Même lorsque les familles s'acharnent à cultiver la moindre parcelle et s'affrontent pour leurs droits fonciers réciproques, l'attachement reste plus humain que terrien. En effet, on y identifie plus facilement des familles que des exploitations, à l'instar de ce qu'on a pu décrire par exemple en Grèce (Vounouki, 2004) et par opposition à ce qu'on observe en Europe de l'Ouest, là où l'industrialisation précoce a mené à la désintégration des familles rurales, alors que l'essentiel des stratégies de ces dernières s'inscrivaient pourtant autour de la survie de l'exploitation.
- Enfin, à l'instar de ce qu'on observe ailleurs au Maghreb, la jonction n'a pas encore été clairement établie entre les luttes de Via Campesina et les revendications des *fellah*. Les luttes de ces derniers demeurent largement étouffées par les politiques paternalistes à connotation plus ou moins autoritaires menées par l'État et ses officines rurales (Union Générale des Agriculteurs Tunisiens dans le cas qui nous intéresse).

Si on laisse provisoirement la question de la « paysannité » des Kroumirs en suspens de manière à donner un contenu positif à notre description de cette population forestière, nous la caractériserons comme composée de familles atomisées, dépendantes du point de vue de leurs revenus et de l'occupation de la force de travail, des opportunités d'emplois procurées par de puissants flux de migration temporaire, essentiellement dirigés vers Tunis (carte n° 4).

Il s'agit de familles atomisées parce que les hameaux (douar, cf. carte n° 2) d'habitat semi-dispersé des clairières et des lisières ne correspondent à aucun dispositif social de concertation et de prise de décision. L'encadrement social est en fait assuré à des échelles administratives plus vastes que le douar par les trois piliers de l'administration locale, du parti politique hégémonique et de l'administration forestière, trois structures d'envergure nationale.

Le représentant local de l'État, nommé par le gouverneur, est le *omda*. Il est la cheville ouvrière de l'administration territoriale car il est originaire du secteur (*imada*) dont il a la charge. Il connaît person-

nellement chacune des familles, si ce n'est chaque individu de la zone qu'il administre parfois pendant des décennies. L'*imada* peut couvrir le territoire d'une vingtaine de douars et comprendre plus de 5 000 habitants. Le *omda* transmet consignes et aides diverses du haut vers le bas (distribution de travail sur chantiers forestiers, inscription sur des listes de nécessiteux...), et réclamations du bas vers le haut.

Le *rais chaaba* est le président de la cellule locale du parti hégémonique RCD (Rassemblement Constitutionnel Démocratique, ex parti socialiste destourien et Néo Destour). Également issu du milieu local, il est élu par les membres de la cellule. Dans chaque *imada*, le *rais chaaba* fait contrepoids au *omda*, empêchant la personnalisation trop forte du pouvoir. Il intervient essentiellement dans le domaine de l'aide aux pauvres (distribution des subventions du Fonds National de Solidarité dit « 26-26 ») et de la propagande présidentielle.

Les deux personnages participent aux comités de désignation des bénéficiaires d'aides, s'assurent de la participation massive des électeurs à chaque consultation électorale, de la même manière qu'ils organisent les déplacements populaires vers la ville à l'occasion des visites de personnalités.

Le garde forestier est un personnage plus distant: diplômé en foresterie et non originaire de la localité, il participe aux plans d'aménagement forestier, surveille la conduite des travaux et dresse les procès verbaux d'infraction au code forestier. Il représente l'autorité de l'État dans une posture plus impersonnelle et coercitive que les deux acteurs précédemment décrits, qui eux, prennent en charge les aspects plus paternalistes de l'action étatique, dans une configuration où les relations interpersonnelles jouent un rôle plus évident.

Entre la famille nucléaire et les trois grandes pyramides nationales dont le garde forestier, la cellule RCD et le *omda* sont la base, on constate l'absence de structures intermédiaires d'origine locale. L'organisation des zones rurales en communes, discutée depuis 1945, n'a jamais été mise en œuvre. Les solidarités tribales ou villageoises décrites ailleurs en Tunisie sont ici inexistantes ou des plus limitées, et les comités de douar mis en place par les ONG ou les offices parapublics pour faire « participer » la population à leur propre développement et à la protection de l'environnement peinent à réunir leurs adhérents au cours des années d'exercice du projet. Le comité disparaît souvent progressivement au départ des organisations initiatrices, laissant les familles atomisées dans la même position de dépendance vis-à-vis d'un État qui sait entretenir ses clientèles sur le long terme.

Il s'agit d'une population de migrants temporaires: on constatait en 1996 l'absence sur place d'un cinquième des personnes se déclarant

résidentes et membres des ménages locaux (enquête EP 96: Collectif DYPEN¹, 1996, 1997). Il s'agit en premier lieu des fils des chefs de ménages dans la force de l'âge (de 22 à 50 ans) c'est-à-dire de la frange la plus employable et la mieux rémunérée de la main d'œuvre familiale. Des composantes secondaires des migrations peuvent être décrites: une migration de travail féminine importante est constituée d'employées de maisons, travaillant chez des familles tunisoises et recrutées localement par un réseau d'intermédiaires (*samsar*). Des enfants en âge d'être scolarisés et des personnes âgées résident dans les villes proches de Tabarka et d'Aïn Draham, à proximité du lycée et de l'hôpital, dans les habitations que les familles de migrants ont construit dans les périphéries urbaines. Dans l'ensemble, les femmes participent de plus en plus à la migration (un tiers du total en 1996), soit en tant qu'actives, soit en tant que femmes mariées accompagnant leurs conjoints.

Il est frappant de constater que cette féminisation du travail migrant et l'importance numérique des femmes migrantes ne déclarant exercer que des activités domestiques ne semble pas se traduire par une augmentation des migrations définitives. Au contraire, les divers indicateurs que l'on a pu mettre en place pour observer la dynamique temporelle du phénomène montrent le renforcement du caractère temporaire des migrations².

On observe d'une part l'augmentation du niveau des migrations de 1973 à 1996, d'autre part la prise de contrôle des logiques migratoire par les espaces d'arrivée fournisseurs d'emplois: pour les hommes âgés de 22 à 50 ans, le fait de disposer d'une exploitation agricole moins misérable que la moyenne et l'opportunité d'être embauché sur un chantier forestier ne sont plus des raisons suffisantes pour rester en Kroumirie lorsqu'une opportunité d'embauche en migration se présente.

Mais surtout, l'étude des migrations confirme le rôle d'espace soupape de la Kroumirie, une région où les travailleurs migrants au chômage reviennent s'entretenir à moindre coût, tant que dure l'attente d'une nouvelle opportunité d'embauche lointaine. Placés dans cette position d'attente, les Kroumirs sont particulièrement dépendants de l'État: aide aux pauvres, fourniture d'emplois sur chantiers forestiers et tolérance plus ou moins bienveillante du charbonnage clandestin, seul poste de travail ouvrant sur des perspectives de revenus.

1. DYPEN (*Dynamique des populations et environnement*): programme de recherche pluridisciplinaire (1993-2000) mené par une équipe franco-tunisienne (ORSTOM, IRA, ISP Tabarka, ESA Mograne, CRDA Siliana)

2. Cela a été possible grâce à l'observation de la résidence selon la classe d'âge (Gardin, 2004), et grâce à la comparaison de différentes enquêtes menées à la fin des années 1970 et à la fin des années 1990 (FAO/SIDA/DGF 1977 et Collectif DYPEN (EP) 1996).

Au total, la population Kroumirie se révèle être à la fois très mobile et très attachée à son espace d'origine. Il faut penser que cela se passe à l'échelle d'un petit pays, et que les temps de transport vers Tunis n'excèdent pas quatre heures pour les douars les plus enclavés. Les familles qui jouent ainsi des opportunités de deux espaces relativement proches souffrent dans le même temps d'une double dépendance. En migration, les Kroumirs dépendent des emplois précaires sous qualifiés du secteur du bâtiment et de la domesticité pour les femmes (Collectif DYPEN, 1997 ; Gardin, 2004). En Kroumirie, les familles dépendent des organismes étatiques qui donnent accès aux aides aux pauvres et aux emplois sur chantiers forestiers (récolte du liège, entretien des pare feux, ouverture de pistes...). Ce à quoi il faut ajouter la dépendance vis-à-vis d'organismes parapublics (offices publics et ONG très encadrées par l'État) qui gèrent l'inscription des familles parmi les bénéficiaires des projets de développement locaux.

Dans ce schéma, les exploitations agricoles microscopiques (2,5 ha en moyenne, travaillés à l'araire et sans apport de fertilisant ou de pesticide, sur des sols pauvres) n'occupent pas une position centrale du point de vue de l'emploi de la force de travail ou des revenus. Par contre, comme support de l'enracinement local, elle joue un rôle très important : elle donne le droit de s'inscrire dans un espace et donc de profiter des aides sociales et des projets de développement qui y voient le jour. Être de quelque part – fut-ce d'une région particulièrement marginalisée – est bien préférable à l'absence d'identité territoriale. C'est là une donnée sur laquelle les services étatiques savent pouvoir et devoir compter.

Les projets de développement comportent systématiquement une composante de protection de l'environnement forestier, soit de manière directe (actions de reboisement, de reconversion des clairières...) soit de manière indirecte (développement d'activités de substitution à l'agropastoralisme). Cela nous amène à la présentation du deuxième terme du débat : l'environnement forestier.

L'environnement forestier victime des Kroumirs et protégé par l'État ?

Du point de vue de la connaissance scientifique, on peut opposer le nombre et la qualité des travaux purement descriptifs de la forêt kroumir à la rareté des travaux de qualité expliquant la physionomie des peuplements végétaux et leur dynamique.

La forêt de Kroumirie est composée de futaies de chênes lièges, avec ou sans sous bois, et de maquis composés du cortège floristique classique du sud de la Méditerranée sur sols silicieux : myrte, lentisques, arbousiers, filaires, et plus en altitude, bruyères. Deux problèmes environnementaux sautent aux yeux. Il s'agit d'une part de processus érosifs prenant la forme

soit de décollements en masse (vallée des Atatfa notamment), soit de griffes d'érosion localisées mais parfois impressionnantes. D'autre part, il s'agit des difficultés de la régénération naturelle des grands chaméphytes : chêne zeen mais surtout chêne liège, dont on a du mal à trouver des plants de moins d'une dizaine d'années.

Dans les études émanant des experts forestiers, ces deux problèmes sont généralement expliqués comme la résultante des prélèvements irraisonnés des Kroumirs (Mejri, Attafi, 1989 ; M'hirit, 1999). Ceux-ci, pauvres et trop nombreux, dépendraient outre mesure des produits forestiers. Les usages locaux sont multiples : la forêt est le principal parcours pastoral pour un cheptel (essentiellement caprin) très important. On y ramasse le bois pour le feu, pour divers usages techniques et pour fabriquer un charbon clandestin qui peut parfois représenter l'essentiel du revenu des ménages. Selon les discours d'experts, ces divers prélèvements réduiraient les capacités de régénération naturelle, et entraîneraient un processus général de « dégradation forestière » (par exemple : El Hamrouni, 2000) sans que ce terme ait valeur de concept dans la mesure où il n'est jamais explicité.

Cette dégradation forestière et ses explications globalisantes bloquent le débat scientifique sur le développement en deux termes faussement opposés mais en fait amenant tous deux à traiter le problème sur une base démographique : les partisans de l'existence d'une crise malthusienne penchent pour la nécessité d'une réduction du nombre des hommes en forêt, ou au mieux, pour un développement d'activités non reliées aux prélèvements forestiers (par exemple le tourisme). Les partisans de l'existence d'une dynamique bosrupienne penchent pour une solution faisant intervenir des révolutions techniques permettant d'accroître la productivité des prélèvements forestiers par des techniques permettant la régénération de la forêt en son état actuel (par exemple, la stabulation du bétail et la reconversion des clairières en parcelles fourragères)³.

3. Propositions malthusiennes et bosrupiennes sont présentées ici de manière synthétique : « Dans son « Essai sur le principe de population », Thomas R. Malthus accuse le pouvoir multiplicateur de la population de condamner l'humanité à ne jamais dépasser le niveau des subsistances. Aujourd'hui, c'est l'économiste et historienne Ester Boserup qui fait véritablement figure d'anti-Malthus. Pour E. Boserup, le sens de la relation entre population et économie est inverse de celui postulé par Malthus : la population, plus précisément la densité de la population, est un facteur de progrès économique : la population n'est pas déterminée par la richesse mais elle la détermine grâce à la pression créatrice qu'elle génère [...] Une population clairsemée ne serait pas incitée à adopter de nouvelles techniques de mise en valeur des sols. La productivité agricole stagnerait donc. La faible densité de la population aurait donc conduit des sociétés primitives à se contenter de techniques rudimentaires. Intensifier le degré d'utilisation des sols exigeant un surcroît de travail, les populations ne le feraient que contraintes, c'est-à-dire lorsque la densité de la population interdirait le maintien du système en vigueur. La croissance de la population – via la densité – est donc un facteur d'innovation et de progrès, affirme Boserup ». Veron, 1994.

Ces deux approches permettent le dialogue entre sciences du milieu et sciences sociales, sans pour autant répondre à certaines questions de fond : qu'entend-on par forêt, quel est l'état optimum de la forêt kroumirie, en quoi sa physionomie actuelle correspond-elle à un fait de nature et non pas à une anthropisation menée sur le temps long ? Comment le développement des capacités agricoles, s'il réussit à réduire les migrations, évitera-t-il la croissance concomitante des autres activités locales, en particulier illégales, comme le charbonnage clandestin ?

Faisant l'impasse sur ces questions, ces deux approches se rejoignent pour signifier que de toutes les manières, les Kroumirs ne savent pas prendre en charge l'entretien de leur forêt. Par là même, elles légitiment l'interventionnisme de l'État en matière de protection environnementale. Dans sa dimension idéologique, la protection environnementale pose que sans la capacité de diagnostic scientifique et de coercition pratique dont dispose l'État, les Kroumirs auraient détruit la forêt depuis longtemps. Les usages locaux sont sans cesse dénoncés par les autorités de l'État : le trop grand nombre d'hommes trop dépendant des ressources primaires et trop « individualistes » pour s'alarmer des dégâts causés à un bien commun, est désigné comme responsable des processus de dégradation forestière décrits par les experts en environnement. C'est en grande partie autour de cette argumentation que se construit le discours de justification d'un encadrement strict des populations forestières.

Il est à ce sujet remarquable de noter que cet encadrement se fait sans police ou presque : les forces de l'ordre ne pénètrent les clairières enclavées qu'en cas de nécessité absolue (délit ou crime caractérisé...). Cette absence de police montre que les modalités du contrôle politique des populations passent, en milieu rural, par des canaux différents de ceux observés sur la côte urbanisée. Cela signifie que la protection de la nature amène finalement à conforter dans le cadre forestier un système d'encadrement politique étatique qui s'exerce à l'échelle plus vaste de la Tunisie dans son ensemble. Les trois piliers de l'administration territoriale, des cellules RCD et des services forestiers trouvent une partie de leur discours de justification dans la protection environnementale.

Jeux de discours et de pouvoir autour de la participation paysanne et de la protection de l'environnement

D'une gestion sectorielle et centraliste à la gestion participative

Lorsque les projets de développement locaux à composante « participative » firent leur apparition en Kroumirie au milieu des années 1980, ils étaient potentiellement porteurs d'un changement profond. En effet, ils étaient portés par des institutions relativement nouvelles qui montaient

brusquement en puissance: les ONG locales soutenues par de grandes ONG internationales et des offices parapublics. On pouvait en conséquence se demander en quoi la participation s'apparenterait à une véritable négociation des objectifs des projets, ou même si la négociation irait jusqu'à permettre la discussion des préceptes environnementaux mis aux point par les services forestiers et qui faisaient alors figure de norme. Autrement dit, y avait-il pour les Kroumirs une opportunité réelle de contester la rationalité de l'écologie forestière d'État, d'en démasquer les aspects idéologiques et de se dégager de cette image déplorable de saccageurs de la nature? Si une telle possibilité s'est présentée, elle n'a pas été saisie. L'explication du phénomène découle de l'examen des évolutions du discours environnemental des divers acteurs forestier au cours des années 1970-2000.

À l'orée des années 1970, on peut considérer le discours des services forestiers sur la forêt comme un savoir purement naturaliste et totalement inaccessible aux Kroumirs, peu alphabétisés et dont les rapports à la forêt sont avant tout pratiques et ne passent pas nécessairement par les mots, sauf circonstances particulières. Cette absence de mots explique que les pratiques forestières vernaculaires des kroumirs passaient également pour inintelligible aux yeux des services forestiers. Les deux savoirs ainsi confrontés n'avaient pas les mêmes caractéristiques: le savoir pratique des Kroumirs était d'usage purement vernaculaire, alors que celui des services forestiers avait l'immense avantage d'être compris par l'État et par les services forestiers des autres pays méditerranéens.

Or, ce dont les experts sont friands dans le champ scientifique, c'est de faits de nature intelligibles. Les foresteries des pays méditerranéens, confrontées partout à des savoirs pratiques également vernaculaires et inintelligibles se sont formées une représentation commune de l'agro-pasteur comme individu rationnel à court terme et collectivement irrationnel à long terme. Martine Chalvet (2000) a magistralement montré que le processus d'autonomisation de la foresterie méditerranéenne vis-à-vis de celle de l'Europe du Nord qui s'est opéré au XX^e siècle ne s'est pas accompagné d'une prise en considération des savoirs vernaculaires. Cette autonomisation a correspondu essentiellement à une divulgation des savoirs techniques et des représentations hostiles aux agro-pasteurs des élites pro-forestières provençales. Après les indépendances, les services forestiers des divers pays ont soigneusement cultivé un dogme commun qui leur permettait d'échanger, de communiquer sur des matières dépolitisées (les faits de nature), quand justement les intérêts des divers États nouvellement séparés créaient un espace méditerranéen géopolitiquement tendu.

Pour résumer, le langage de la protection environnementale s'est construit comme un langage de la communication, mais aussi comme un langage de l'exclusion, à la manière du latin au moyen âge européen : écrit par une élite qui communiquait à travers l'Europe entière et coupé de la langue parlée par la population dont les savants étaient originaires.

Progressivement, sous l'impulsion d'ONG internationales de plus en plus présentes sur le terrain, mais aussi sous l'effet d'inflexions beaucoup plus lentes des *credo* de la foresterie méditerranéenne dans son ensemble, une timide ouverture se fait jour au cours des années 1980 sur la question du partage des modalités de gestion. Les agents de la Direction Générale des Forêts le firent toujours à leur corps défendant, même s'ils signalent leur allégeance formelle au *credo* participatif. Le caractère formel de l'allégeance se lit très bien par exemple dans M'hirit, 1999. Ces évolutions ne touchent néanmoins que les aspects gestionnaires. Elles ne remettent pas en cause le monopole du savoir sur la forêt qui légitime l'appropriation juridique et matérielle de la nature. La forêt demeure un objet naturel (c'est-à-dire réservé à l'étude naturaliste), et les « usages » de la forêt, s'il font l'objet maintenant de mémoires d'étudiants en foresterie, demeurent détachés de la forêt elle-même : ils sont des concessions, ce qui empêche de considérer les Kroumirs comme faisant partie de la réalité forestière. D'où le maintien jusqu'à aujourd'hui de l'hégémonie du terme « usagers » en lieu et place du terme d'habitant...

Ce changement se lit-il dans les faits ? Concrètement, il s'exprime dans le cadre de réunions de villageois élisant des représentants et décidant collectivement de certaines modifications de leurs pratiques agro-sylvo-pastorales.

Permanence des effets de domination en matière de gestion participative

L'exemple suivant montre comment sous la formalisation des négociations locales sur la protection de l'environnement on peut décrypter la permanence de négociations financières et politiques impliquant l'État paternaliste, ses réseaux de pouvoir et les familles atomisées.

Alors que je visitais un douar bénéficiant de cette approche participative théorisée par la banque mondiale, localement relayée par la coopération allemande (ODESYANO/GTZ 1996), le représentant de l'organisme para public initiateur (ODESYANO) nous fait part de la qualité des travaux et de l'avancement du projet. Il nous invite à visiter des clairières lointaines où les habitants ont planté des oliviers avec l'aide du projet. Sur cette recommandation, nous nous rendons dans ces confins, où nous constatons que ces oliviers sont tous morts.

Les explications que nous donnent les habitants varient d'un individu à l'autre : cerf, sanglier, chèvres, manque d'eau, paresse et bêtise des voisins... Le responsable du projet que nous retournons voir nous explique en souriant que c'est effectivement à cause du cerf, mais surtout parce que les sols n'étaient pas appropriés à ces plantations.

Quel est le message du responsable qui nous a aiguillé sur ces oliviers ? Soit il ne savait pas que les oliviers étaient morts. Dans ce cas il se désintéresse complètement du projet. Soit il était réellement fier d'avoir planté tant d'oliviers. Il voulait que nous observions ce beau travail. Que les oliviers soient morts est un autre problème, la faute aux paysans. Il nous fait constater leur faible sens des responsabilités. Soit il nous a utilisé pour faire parvenir des messages que lui même ne peut pas transmettre en sécurité de manière efficace. Il nous fait constater l'absurdité d'une situation pour que nous en fassions part de nous même, sans le mettre en cause.

D'autre part, quelle communication existe-t-il autour des oliviers entre l'office parapublic et les bénéficiaires du projet ?

Les objectifs des projets de l'ODESYPARANO sont toujours les mêmes : assurer la protection des eaux et des sols en développant les ressources des populations et en améliorant leurs conditions de vie, le tout dans un processus de « gestion participative ». L'ODESYPARANO est tenu à un cahier des charges assez strict : l'acceptation du caractère participatif, et la rémunération des experts de la GTZ sont nécessaires à la permanence des financements de la Banque Mondiale.

Dans les faits, il s'agit donc d'un processus d'acceptation par les paysans d'objectifs mais aussi d'outils ODESYPARANO, contre une amélioration des ressources et des conditions de vie. L'ODESYPARANO dispose d'un catalogue de mesures non extensibles. Ainsi propose-t-il systématiquement la plantation d'arbres... Il ne faut pas oublier que nous sommes dans un milieu forestier, et surtout dans un milieu dont la vocation forestière n'est remise en doute par aucune institution d'État. La plantation d'arbre est conçue comme un bien en soi, et les paysans sont poussés à l'accepter. Il faut noter que parmi tout ce qu'il est possible de planter en matière de ligneux, le choix de l'olivier n'est pas anodin : il est considéré par les spécialistes de sylviculture de l'ODESYPARANO comme une espèce rustique ne nécessitant que quelques opérations de taille. L'olivier n'a rien à voir avec un arbre comme le pommier qui réclame de grands soins. Il a une longévité bien plus grande que la plupart des arbres fruitiers... Bref, il mérite son classement parmi les espèces « semi forestières » (dixit un sylviculteur de cet office parapublic). L'olivier est classé dans la même catégorie que le noyer et le châtaignier. Planter une clairière en oliviers, c'est d'une certaine façon, transformer une clairière en semi forêt (le terme de « forêt d'oliviers » est souvent employé pour désigner la région de Sfax).

On voit que le choix de l'espèce n'est pas un choix paysan, qu'il peut ressembler à une forme de dépossession sournoise des espaces de cultures et de parcours. Il faut rappeler ici que depuis un décret beylical de 1883, la totalité des terres forestières – clairières comprises – sont incluses au domaine forestier de l'État, sans que la question du statut des habitants soit définitivement tranchée⁴. La peur de l'appropriation des oliviers par l'État se comprend donc très bien, et la plantation d'essences plus clairement fruitières n'aurait sans doute pas entraîné la même réaction de rejet. Mais le pays étant exportateur d'huile, l'État a encouragé sa production sur tout le territoire national, au point où le Sahel ne représente plus aujourd'hui le principal centre de production. Par ailleurs, il n'a pas été pris en compte que pour être commercialisée, la récolte d'olives nécessitait une certaine logistique (présence quelque part, d'une huilerie même sommaire, comme il en existe dans d'autres clairières).

Les paysans sont donc poussés contre leur gré à planter de l'olivier, et puisque la méthode est « participative », rien n'est gratuit : sur chaque pied facturé 2DT (1,10 € en 2000) par le pépiniériste, les paysans payent 600 millimes (12 centimes) de leur poche.

Dans ces conditions, qu'est ce qui pousse les paysans à accepter l'olivier ? Sans doute un calcul économique : la mise en place des haies et le travail de plantation lui-même sont des activités rémunérées... Ce que le paysan perd ici, il le récupère ailleurs, avec un petit bénéfice... L'acceptation des objectifs ODESYPANO passe en fait par une négociation financière cachée.

La leçon à retirer de cet exemple est donc que dans le cadre restreint de la négociation formelle sur l'usage des terroirs, on demande aux habitants de faire abstraction de leur inféodation économique et politique au pouvoir d'État, alors même que le cadre de la négociation (statut et objectifs du comité de douar), sont définis en fonction de priorités nationales et internationales (cahiers des charges des bailleurs, maintien du contrôle politique, domanialité de la forêt...).

Il ne s'agit pas ici d'affirmer que tous les projets de développement aboutissent à des échecs. De nombreux exemples pourraient à l'inverse montrer le succès de telle ou telle opération menée dans un cadre participatif. Mais il s'agit de montrer que succès et insuccès dépendent de variables qui ne sont pas directement exprimées dans le cadre supposé démocratique de l'assemblée villageoise. Dans notre exemple, conscients de l'artificialité du procédé participatif, les Kroumirs répliquent par une déviation de l'usage du comité de douar. Sous la négociation formellement

4. L'histoire de la foresterie coloniale est analysée plus loin. Mais pour plus de détails sur la réactivation régulière du problème foncier et du problème du statut des habitants, on se reportera à Gardin 2004.

focalisée sur l'environnement, c'est la négociation informelle focalisée sur l'argent distribué qui règle les comportements d'acteurs. La question de la responsabilité des paysans – au sens de respect des engagements pris collectivement – n'est plus qu'une question de façade, entièrement liée au caractère artificiel de la négociation de surface. Les paysans bien que bavards apparaissent muets quant à la négociation. Ils continuent à mettre en œuvre des pratiques forestières non discursives. On peut même s'autoriser à penser qu'ils pratiquent une résistance active à leur implication: pour bénéficier de l'apport financier que draine un projet de développement, ils acceptent de jouer le jeu de la communauté soudée: les réunions de villageois et le comité de douar sont des obligations auxquelles il faut se plier. Par la suite, ils opèrent un retournement de fait en ne tenant pas compte des décisions du comité de douar. Ils le décrédibilisent de manière à conserver leur indépendance vis-à-vis de processus de négociation dont ils ne maîtrisent pas le langage. Ils détruisent la communauté après l'avoir construite... ce qui les renvoie une fois de plus à l'atomisation mainte fois constatée.

On comprends que dans ces conditions, le *omda*, le garde forestier et le *rais chaaba* conservent en fait l'essentiel de leur pouvoir: ils demeurent les véritables médiateurs de la population. Confrontés aux contradictions apparentes des actes paysans et à leurs non-dits, les agents des offices de développement ne peuvent que constater le peu d'investissement de la population dans la protection de l'environnement. Par là même, ils ont alors tendance à développer un discours en pleine adéquation avec celui des générations d'experts précédentes: « les Kroumirs sont trop irresponsables pour qu'on leur laisse la gestion de la forêt ». C'est ainsi que le développement participatif participe à l'entretien du discours dépréciateur des Kroumirs, et donc, à la justification de la composante forestière du contrôle social des populations rurales.

Est-ce à dire que rien ne change? Il ne faudrait pas aller jusque là. Soulignons déjà un effet pervers de l'application dirigiste des principes de la participation paysanne: ce n'est plus en raison de l'exiguïté de leurs parcelles ou du fait de la faiblesse du travail investi sur l'exploitation que les Kroumirs se voient contester l'étiquette de paysans, mais en raison de leur mauvaise gestion environnementale.

C'est ainsi que des agents de développement, mais aussi des agronomes ou des sociologues, s'indignent aujourd'hui de la mauvaise tenue de telle ou telle parcelle et en déduisent la nature non paysanne des Kroumirs, reproduisant inconsciemment un des stéréotypes classiquement attachés aux civilisations arabo-musulmanes: celui de civilisations urbaines et non terriennes.

L'inféodation des Kroumirs peut maintenant être menée au nom de leur non paysannité, par l'étude sociologique et environnementale... Il

s'agit là d'un renversement contemporain assez ironique, puisque touchant une population jusque là stigmatisée justement en raison de ses usages paysans d'un milieu forestier qui était voué à rester naturel, c'est-à-dire non touché par la main de l'homme.

La continuité de la relégation des Kroumirs dans le rôle d'ennemi de la forêt opérée malgré -ou grâce – au renversement paysans/non paysans doit maintenant être abordée.

Encadrement politique et pratiques environnementales protectionnistes : des évolutions historiques conjointes

La foresterie coloniale : une domanialisation conduite comme une expropriation foncière contrebalancée par l'emploi rémunéré

Le renversement opéré depuis le Kroumir dégradant la forêt parce que paysan au Kroumir dégradant l'environnement parce que non paysan ne s'explique qu'en référence aux rapports sur le temps long entre foresterie et pouvoir politique. L'analyse historique est ici essentielle.

Dans un premier temps, la foresterie française a fait plus que participer pendant 80 ans à la construction d'un état colonial. Elle a représenté le modèle d'un type de colonisation, publique et « civilisatrice » prenant le contre-pied de la colonisation mercantile (voir par exemple les affaires de l'Enfida ou du chemin de fer Tunis-Marsa : Martin, 1993). Quand, en 1882, quelques banquiers et financiers français obtiennent l'invasion de la Tunisie, ils le font avec l'appui de ceux pour qui la course impériale vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Allemagne est d'une première importance. Mais ces derniers sont aussi ceux pour qui la toute jeune III^e République se doit de montrer sa capacité à organiser les territoires et à apporter les lumières françaises durement malmenées par la guerre franco-prussienne de 1870. Ce sont à ces derniers que les services forestiers ont proposé un outil clef en main : la foresterie d'État.

La foresterie d'état a été inventée en France autour de l'École des Eaux et Forêts de Nancy et regroupe des hauts fonctionnaires souvent royalistes (Kalaora, Savoye, 1986), qui, à défaut de roi, se font les promoteurs de la gestion étatique des massifs forestiers privés ou domaniaux contre l'anarchie des paysans et des pasteurs. Ces auteurs nous apprennent également qu'en métropole, les services forestiers n'ont jamais pu mettre en œuvre la totalité de leurs préceptes, en raison de l'existence des communes rurales hostiles, peuplées de citoyens votant, et qui trouvaient des relais auprès de lobbies industriels, en particulier celui du charbon de bois qui alimentait la sidérurgie.

Dans les colonies, d'autres groupes de pression se sont opposés aux préceptes forestiers : en Indochine se furent les négociants en bois

tropicaux et les services fiscaux réclamant leur dû sur l'abattage (Thomas, 2000). Dans cette colonie lointaine, les problèmes humains et logistiques pesèrent également lourd dans la mise en œuvre d'une politique qui restait essentiellement « sur le papier ». En Algérie, se furent les colons agraires et les exploitants européens des forêts concédées de chêne liège qui s'opposèrent à l'hégémonie forestière (Boudy, 1948 ; Puyo, 2001). Obligés de composer avec ces acteurs puissants, les services forestiers firent peser la pression maximum sur les populations indigènes : obligation de travail et de surveillance, rognage des droits de propriété, définition de plus en plus restreinte des droits d'usages, amendes, prison. Dans tous les cas de figure, la destruction des forêts fut mise sur le dos des populations vivant sur place. C'est ainsi que la culture itinérante sur brûlis fut systématiquement déniée, de l'Extrême Orient à la Méditerranée.

Ce n'est qu'en Tunisie que l'appui de la tendance jacobine et civilisatrice du parti colonial fut assez puissant pour appuyer la domanialisation complète des forêts. En l'absence d'un colonat agraire important, et compte tenu des expériences coloniales précédentes, les forestiers français se sont arrogés un monopole de fait sur la gestion humaine et physique de vastes portions du territoire (9 % du territoire non saharien). Dans ce schéma, le seul problème était... l'absence de forêts véritables en dehors de Kroumirie. Cela explique que cette dernière région, riche de ses chênes lièges (le liège était alors un produit important du commerce international), soit devenue le bastion que les forestiers défendront pied à pied tout au long du *xx^e* siècle.

En théorie, les services coloniaux qui exproprièrent les Kroumirs et les autres populations forestières se posaient en même temps contre l'intrusion directe du capitalisme colonial en forêt, se faisant de fait les défenseurs des habitants. L'opposition entre une colonisation jacobine relativement détachée des appétits mercantiles et une colonisation capitaliste et prédatrice ne doit pas être idéalisée : dans les faits, les services forestiers coloniaux ne purent pas éviter d'établir des compromis avec les autres tendances du système colonial : la délimitation des terres forestières de l'État donna lieu dans les années 1920 à une série de déclassements opérés au profit des colons agraires qui provoqua des troubles importants dans le pays (Poncet, 1961). De fait, les services forestiers ne voulurent pas – et en tous les cas ne purent pas – soustraire les forêts au capitalisme. Par contre, par le biais du monopole étatique sur le commerce des produits forestiers, ils inventèrent une forme particulière de capitalisme. Ce capitalisme d'État est particulièrement intéressant à étudier car on en retrouve les caractéristiques dans les périodes suivantes. L'État y fait figure d'interlocuteur unique des populations mêmes qu'il déprécie dans son discours.

L'analyse de la conduite des chantiers de récolte du liège montre ainsi que les fonctionnaires des services y prennent en charge l'ensemble des tâches transformant le liège produit brut en produit uniformisé et commercialisable. Les Kroumirs demeurent exclus de ce savoir : la désignation des parcelles à récolter se fait hors de toutes références aux usages traditionnels des subéraies, et, à fortiori des usages traditionnels de la matière première (rares il est vrai : bouchons pour filets de pêche, ruches...). Pour permettre une récolte à intervalle optimum de temps (en moyenne neuf ans), les forestiers coloniaux appliquent la méthode Lamey, basée sur un modèle mathématique assez compliqué qui demande au minimum, la connaissance de l'écriture et de l'arithmétique de base ainsi qu'un souci de conservation des écrits. Le chantier de récolte du liège que décrit le directeur du service des forêts alors en exercice en Tunisie (Dèbierre, 1927) est un lieu et un moment essentiel de la vie des forêts où le droit forestier se confronte à la forêt réelle et c'est à cette occasion que la réalité est reconstruite par le droit. La forêt éco-techno-juridique, est d'abord une lecture économique des espaces du chêne liège, puis une évaluation technique de la capacité de résistance naturelle des arbres (diverses expériences sont conduites dans les postes forestiers) suivie de la mise en œuvre d'un savoir-faire directement inspiré des expériences algériennes antérieures (pour une description plus détaillée des chantiers : Gardin, 2004). Elle se conclut par la mise en œuvre d'un ensemble hiérarchisé de compétences (contremaîtres français assignant aux ouvriers kroumirs des postes de travail plus ou moins techniques) pour aboutir à un bilan pondéral. C'est seulement le pesage du liège effectué selon une règle savante (dite méthode Bernard, inventée en Algérie, à Philippeville, comme la méthode Lamey de sélection des parcelles) que la traduction en termes de prix de vente intervient. Ce n'est donc qu'après l'imposition d'un sacrement administratif savant – hors de la compétence des ouvriers – que le liège devient une richesse qui pénètre le marché de l'échange monétaire. Le chantier se conclut donc par une action formelle ritualisée par laquelle les forestiers gardiens du dogme savant accomplissent la transmutation d'un produit naturel en richesse dotée d'un prix.

La foresterie post coloniale : permanence des moyens et renversement des fins

L'indépendance de la Tunisie en 1956 n'amena pas de changements important dans la pratique des opérations forestières, non plus que dans le discours sur la forêt et ses habitants. On peut même affirmer que l'indépendance a permis à la foresterie de se laver des soupçons de compromissions résultants des déclassés des années 1920. C'est une foresterie ressourcée qui a pu servir la construction d'un État

national qui se pensait lui-même comme centraliste et jacobin. Il faut noter en particulier que les discours dépréciateurs des agro-pasteurs y ont perduré (interdiction de la chèvre dans le nord du pays de 1956 à 1962), et que le capitalisme d'État s'est imposé comme principal médiateur des relations des espaces forestiers avec l'économie nationale. Ainsi, la pratique des chantiers forestiers qui fournissaient des emplois aux Kroumirs sur des terres dont ils avaient été expropriés (les chantiers du liège n'en étant qu'un exemple, et les objectifs de ceux-ci étant autant socio-politiques qu'économiques dès leur origine: Gardin, 2004) a-t-elle continué après la décolonisation, permettant à l'État de se poser comme le détenteur unique à la fois de la carotte et du bâton.

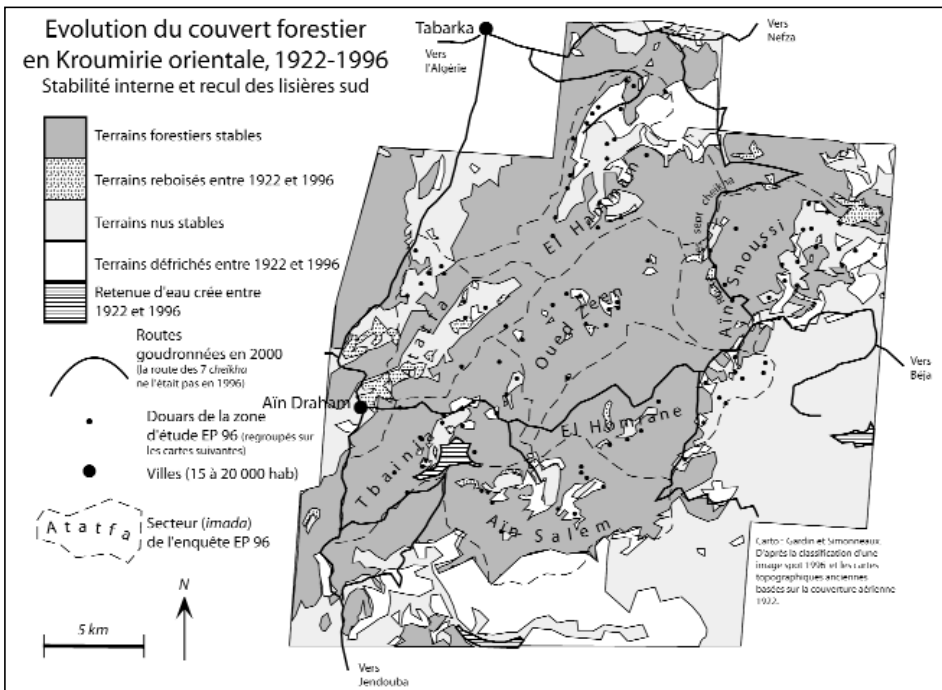
Si la structure et les méthodes forestières sont restées inchangées, la crainte croissante de la croissance exponentielle de la population et le développement économique et urbain des zones littorales a changé les objectifs généraux de la foresterie: les aspects sociaux et politique de la foresterie tunisienne sont progressivement apparus comme plus importants que la production de liège. Ce qui était le moyen de la protection et de la production (l'octroi de salaires aux Kroumirs clientélisés) devenait progressivement une fin en soi quand il s'est agi de lutter contre l'émigration massive vers le littoral et de maintenir un contrôle étatique sur la vie des campagnes et les revendications foncières des *fellah*. Pendant que partout sur le territoire national, l'équipe d'Habib Bourguiba s'évertuait à casser les solidarités lignagères au profit des structures d'encadrement étatique (par le remplacement des *Cheikh* par les *omda*, la multiplication des cellules du parti socialiste destourien: Tekari, 1981), la foresterie proposait un modèle clef en main de gestion jacobine des hommes et des territoires ruraux, exactement comme à l'aube de la période coloniale.

L'environnement comme un des cadres contemporains de la gestion étatique des territoires ruraux

L'environnement comme un référent utile pour l'encadrement différencié de la Tunisie intérieure et de la Tunisie littorale

C'est pour ces raisons que la foresterie a pu perdurer en l'état, alors même que ses fondements scientifiques et économiques étaient progressivement sapés. Sur le plan scientifique, le rôle des forêts comme régulateurs du climat et facteur de précipitations, mis en avant en 1880, était abandonné dès 1920, et la bonne gestion centraliste des forêts était de fait fortement remise en question, au vu de l'importance des résistances paysannes (incendies, défrichements des années 20 et de la période de l'indépendance...). La carte n° 2 montre bien les limites de

l'action des services forestiers: le cœur du massif forestier kroumir a été protégé de manière efficace tout au long du XX^e siècle. Par contre, sur les lisières, les défrichements ont été importants. Cela signifie que les services forestiers durent plier là où ils affrontaient les dynamiques résultant de l'appropriation des plaines par les élites coloniales et post coloniales et qui se manifestaient par la densification de la population de micro-paysans sur les piedmonts, au contact du domaine forestier⁵. Sur le plan économique, si une plus-value pouvait encore être dégagée sur le liège, la rentabilité directe des activités forestières tombait néanmoins progressivement, pour aboutir à des valeurs très faibles dans les comptes nationaux, même si la récolte des champignons, du myrte, ainsi que le charbonnage continuaient à jouer un rôle important dans l'économie locale.

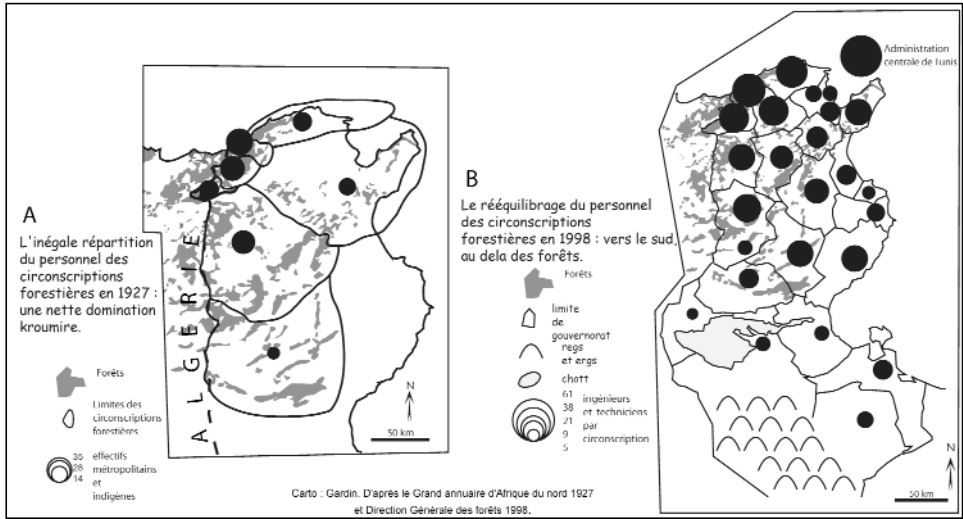


Carte n° 2

5. Ce phénomène est observable à divers niveaux d'échelle: sur l'ensemble des forêts de Tunisie, le recul a été extrêmement important sauf en Kroumirie. En Kroumirie même, le recul est particulièrement important au sud, c'est-à-dire au contact des grandes plaines céréalières de la Medjerda, mais on le retrouve également au nord, dans la vallée de l'Oued El Kebir qui descend jusqu'à Tabarka. Il s'explique si l'on comprend les méthodes d'accaparement fonciers des terres de plaine au début de la période coloniale ainsi que la domination d'une agriculture extensive et mécanisée peu gourmande en travail (Poncet, 1961).

On comprends ainsi mieux les limites du second retournement de perspective opéré depuis 20 ans avec le passage au développement local, participatif et intégré. Ces nouvelles orientations ne remettent pas en cause les apports essentiels de la foresterie à la construction étatique tunisienne, et ne gênent guère la captation d'une plus-value économique de toutes les manières de plus en plus marginale du point de vue de l'économie nationale. Nous avons vu plus haut que les aspects formalistes de la négociation locale sur l'environnement aboutissaient aujourd'hui à reconduire le *omda* et le *rais chaaba* dans leur rôle de médiateur dans des conflits opposant les familles entre elles, les familles vis-à-vis du projet de développement ou même les projets de développement entre eux (quel organisme interviendra et où...). En passant progressivement d'un discours forestier et anti-paysans qui ne touchait que les 9 % classés forestiers du territoire au nom d'une rentabilité économique déliquescence à un discours environnementaliste pro-paysan touchant l'ensemble des espaces ruraux au nom des grands équilibres naturels et du patrimoine paysager, l'État parvient en fait à une généralisation et une harmonisation de ses outils d'intervention.

Dans le dernier plan de développement comme dans le dernier schéma directeur d'aménagement du territoire national, on observe effectivement la place donnée aux politiques environnementales, non pas seulement sur les forêts, mais aussi dans l'entretien des steppes et dans la lutte contre l'ensablement. C'est en fait l'ensemble de la Tunisie intérieure qui est visée par cet outil environnemental. Le redéploiement du personnel de la Direction des forêts le montre aisément (carte n° 3) : alors que les forestiers coloniaux se répartissaient dans les forêts « utiles » du nord (En 1927, 84 des 158 employés métropolitains ou « indigènes » étaient basés en Kroumirie), ceux des années 2000, nettement plus nombreux, sont répartis dans tous les gouvernorats (ils ne sont plus que 69 sur 497 à être basés en Kroumirie en 1998), y compris à Tataouine dans le grand sud, là où pas un arbre ne pousse en dehors de quelques talwegs favorisés. Ce déploiement impressionnant d'agents s'effectue dans l'intérieur, alors même que les problèmes environnementaux les plus criants sont situés sur la côte orientale, là où le développement urbain, touristique et industriel accentue la demande en eau, multiplie les pollutions, sans parler des transformations sociales et paysagères qu'il entraîne et dont chacun pensera ce qu'il voudra, pour peu qu'il visite Sousse ou l'île de Jerba.



Carte n° 3

L'étude historique a montré l'importance de la foresterie dans la construction de l'État national tunisien. De la même manière, il s'avère que la montée en puissance contemporaine des politiques environnementales se comprend uniquement en référence aux transformations contemporaines des systèmes d'encadrement étatiques.

La description la plus pertinente de ces systèmes d'encadrement est sans doute celle de Béatrice Hibou (Hibou, 1998, 1999), qui note le caractère de moins en moins étatique des outils de l'intervention publique (multiplication d'ONG locales souvent liées à d'autres, internationales; privatisation de la distribution de l'électricité, multiplication des cliniques privées...), mais aussi le contrôle de plus en plus centralisé de ces outils privatisés par le chef de l'État. Par exemple, celui-ci a mis en place un système original de fiscalité privatisée: le Fond National de Solidarité est nourri par des contributions volontaires (en fait obligatoires, dépendantes d'un organisme directement rattaché à la présidence et contrôlées par le RCD), versées sur un compte bancaire n'apparaissant pas dans les comptes nationaux, et dont l'usage dépend de la Présidence de la République, par le truchement des cellules du parti au pouvoir. Cet exemple parmi d'autre montre comment le RCD, autrefois véritablement acteur de la politique nationale est devenu une simple courroie de transmission des consignes présidentielles.

Dans l'ensemble, cette « privatisation de l'État » nous semble révélatrice d'un pouvoir se voulant de plus en plus réactif vis-à-vis de la contestation sociale qui découle de l'ouverture économique sur les

marchés internationaux (disparition progressive des barrières douanières notamment, depuis les accords de Barcelone signés en 1995 avec l'Union Européenne). C'est dans ce contexte que la protection de l'environnement devient, à l'instar de la lutte contre la pauvreté, un outil de contrôle présidentiel à destination des zones rurales de l'intérieur.

Laissées à l'écart du développement littoral, ces dernières sont en effet progressivement abandonnées à leur rôle de production agricole et de fourniture d'eau pour le littoral : pas de quoi entretenir un quelconque espoir de développement pour ses habitants. Pour empêcher le déversement d'une population de pauvres sur le littoral, l'État dispose de deux outils : la fourniture d'emplois publics d'une part, le renforcement du caractère temporaire des migrations et le renforcement des liens villes campagne d'autre part. C'est à ce niveau que l'environnement intervient comme cadre de légitimation.

L'emploi public est rare en période de privatisation. Le seul secteur en expansion est l'emploi policier (120 000 membres des forces de l'ordre, si l'on en croit les estimations de pays voisins et l'opposition en exil : Gardin, 2004). De fait, il semble bien que si le littoral est très policé (là où l'investissement financier et la concentration des hommes crée des risques politiques), c'est bien l'intérieur qui s'est fait policier. Aucune enquête n'est envisageable sur le sujet, mais dans la plupart des familles rurales, un frère un père ou un cousin est membre des forces de l'ordre ou espère le devenir. L'État s'assure ainsi un contrôle par l'emploi sur les territoires intérieurs.

Les liens villes campagne sont de fait importants. Les urbains de la côte orientale étant pour la plupart des citoyens de date récente, ils conservent de la famille et de la terre dans les zones rurales intérieures. Ces liens sont entretenus par l'État. La privatisation des terres tribales orchestrée par les équipes au pouvoir depuis les années 1970 dans le centre et le sud du pays a ainsi permis à nombre de citoyens de se trouver légalement propriétaires de terres dans l'intérieur et éventuellement de se mobiliser pour leur défense ou leur exploitation. Par ailleurs, une ambitieuse politique de développement des infrastructures a permis de désenclaver les zones rurales marginalisées, mettant Tunis à moins de douze heures de n'importe quel douar reculé du grand sud et à moins de 3 heures de n'importe quel point du grand nord-ouest. Les douars bénéficient de plus en plus de l'électrification et disposent d'infrastructures scolaires et médicales, si ce n'est parfaites, du moins très bien réparties. Tout est fait pour qu'une partie de la famille demeure dans l'intérieur et bénéficie des retombées économiques de la croissance littorale, notamment en y envoyant la frange la plus employable de sa force de travail : les jeunes hommes et les jeunes femmes que l'on pousse ensuite à revenir « au pays » pour les périodes de chômage.

Les chantiers de l'environnement orchestrés par la présidence sont à comprendre en ce sens de l'intégration littoral-intérieur. Largement financés à l'international (des aides directes mais surtout des contributions au budget de l'État difficiles à chiffrer), ils fournissent une partie de l'emploi précaire dans l'espace local et participent à l'entretien des membres les moins productifs des familles. Ils entretiennent donc la Tunisie intérieure comme espace de reproduction de la force de travail en situation de dépendance partielle vis-à-vis de l'État. Dans le même temps, le ministère de l'environnement, créé en 1992 développe un discours sur la beauté des paysages tunisiens qui n'est pas destiné qu'aux bailleurs de fonds internationaux. Son symbole, *Labib*, le petit fennec écologiste, séduit également les classes moyennes littorales, qui, par le biais de la nature, s'approprient les territoires intérieurs comme un patrimoine national. Grâce à l'environnement, c'est donc encore sa construction nationale que l'État parachève.

L'expertise de la nature et de la société dans le jeu des politiques environnementales

Si les avantages politiques du passage d'une politique forestière à une politique environnementale sont assez clairs, reste à comprendre comment ce passage a pu s'effectuer. La description des évolutions des discours et des pratiques protectrices de la nature que l'on vient de mener relève d'une analyse politique classique qui aurait pu être conduite de la même manière sur d'autres sujets : religion ou éducation ont des dimensions politiques souvent prises en considération ou même monopolisées par les systèmes d'encadrement, en particulier étatiques. Mais l'originalité du sujet qui nous occupe réside dans la dimension scientifique des arguments avancés pour la protection de l'environnement. L'analyse du « comment » ne peut donc pas se faire sans aborder la place des experts scientifiques dans la constitution et le renouvellement de ce champ de l'action politique.

Il est relativement simple de recadrer la place de la science dans la politique forestière coloniale. L'émancipation progressive d'une foresterie méditerranéenne au cours du xx^e siècle (sommairement décrite plus haut) a abouti à un renouvellement partiel des savoirs naturalistes. Mais, dans le cadre colonial comme dans le cadre métropolitain, les pratiques vernaculaires n'ont été prises en compte que sous l'angle de la dégradation qu'elles entraînaient sur le milieu. De fait, l'action humaine n'a été perçue positivement que lorsqu'elle était le fait de la fraction européenne de la population, et en particulier lorsque c'était l'État colonial qui prenait en charge la gestion des massifs boisés. De là a découlé une fascination pour l'action de l'État, positive ou négative, dont il est difficile jusqu'à présent de se dégager. Dans des champs beaucoup plus vaste que la pensée environnementale, certains auteurs ont déjà

montré que cette fascination perdurait chez les sociologues laudateurs ou critiques de la période Bourguiba : « *L'imaginaire des sociologues arabes se réduit alors à une surdétermination du social par le politique, ou encore, par l'économique, conçus comme des causes premières d'où la surestimation de l'importance du rôle de l'État et la négligence des enchevêtrements profonds des relations et des représentations sociales* » (Kerrou 1991, cité in Selmi, 2001).

Si en matière forestière, cette fascination s'est exprimée par le dénigrement des populations kroumires parce que paysannes, elle se poursuit aujourd'hui par le dénigrement des Kroumirs parce que non paysans. *A contrario*, lorsque qu'un chercheur ou un officiel isolé cherche à « prendre la défense » des Kroumirs, aujourd'hui comme à la fin du XIX^e siècle, il le fait essentiellement en référence aux discours et aux pratiques d'État, en s'opposant finalement aux impératifs édictés par l'État sur la protection forestière ou environnementale. Le commandant Wachi s'insurgeait en 1892 contre le garde forestier français qui « *agit en gendarme brutal* » (Revue tunisienne, n° 23). Un siècle plus tard, S. Hamzaoui évoque la « *légitimation de l'illégal* » quand il fait la sociologie des délits en milieu forestier (Hamzaoui, 1993). Les textes cités ici sont d'autant plus précieux qu'ils sont rares à prendre ce point de vue, mais ils n'aident que très marginalement à la compréhension des dynamiques propres aux espaces et aux populations locales. La limite de ces deux textes « transgresseurs » est bien de n'opérer qu'une transgression vis-à-vis d'un modèle dominant qu'il faut maintenant décrire parce que la surdétermination de la pensée des experts en sciences du milieu et en sciences sociales par le politique demeure d'actualité.

Cette surdétermination s'opère tout d'abord du fait de la définition politique des objets de recherche : il est difficile aujourd'hui de trouver des partenaires, notamment financiers, pour mener une recherche ne visant pas explicitement à la durabilité du développement et à la protection de l'environnement en zone rurale tunisienne. Sur ce point, il serait injuste d'incriminer la République Tunisienne : ce sont les bailleurs de fonds internationaux qui sont responsables de la détermination des priorités budgétaires. B. Hibou montrait ainsi que les *satisfecit* décernés à la Tunisie en matière d'environnement participaient à la captation de fonds internationaux en des domaines très divers. En ce sens, il faut bien comprendre que la surdétermination politique des discours experts n'est pas directement déterminée par l'État, mais par le jeu complexe des relations internationales. L'État n'apparaît en fait qu'en second lieu, comme opérateur, même si l'héritage forestier colonial l'a doté d'une tradition centraliste en matière de protection des boisements.

C'est ensuite que la surdétermination par le politique s'opère au travers des contrôles étatiques, et tout d'abord par le contrôle tatillon

des méthodes d'enquête : mener un travail de terrain nécessite le passage obligé par les ministères, le poste de police et l'administration locale, et ce, davantage encore pour les chercheurs tunisiens que pour les partenaires étrangers. Les chercheurs sont considérés comme des partenaires de l'État... Il s'agit de ne pas être trop « proches » des « populations » (vocabulaire policier) ou des « usagers » (vocabulaire forestier) ou des « bénéficiaires » (vocabulaire développementaliste). À titre d'exemple, signalons que les accusations d'espionnages gratuites et jetées « en l'air » dont je fus l'objet en Tunisie refroidirent efficacement les contacts les plus intimes que j'avais pu lier, car il n'est jamais bon d'être en contact avec un ennemi de la Nation.

Ensuite, ce partenariat entre la science et l'État est assumé de fait lorsqu'il s'agit de montrer l'étendue de la coopération internationale : les experts étrangers revendiquent le fait de ne pas s'immiscer dans la définition de la politique scientifique des pays où ils travaillent. Cette affirmation de l'humilité apolitique du scientifique se veut une déclaration vertueuse de non ingérence, mais est, de fait, une position politique soumise à la logique générale des relations diplomatiques entre États. En effet, en matière environnementale, il est peu vraisemblable que l'ingérence scientifique se révèle dangereuse. Par contre, la tenue de colloques internationaux portant sur des thèmes consensuels permet de renouveler constamment la légitimité de l'action du gouvernement : celui-ci apparaît comme en pointe dans un secteur de pointe et préoccupé par ce qui préoccupe la planète.

Tout se passe en fait comme si les champs situés à la frontière de la politique et de la science s'organisaient selon la recherche d'un optimum communicationnel : les bailleurs de fond financent les recherches sur l'environnement. Les États nationaux se préoccupent d'environnement, les chercheurs cherchent, des projets de développement durable sont rédigés, des lois votées, ce qui satisfait les partenaires internationaux. Ces derniers peuvent alors adresser des satisfecit à la fois aux États et aux chercheurs et renouveler les appels d'offre sur l'environnement, alimentant le cycle des études, et facilitant reproduction et évolutions douces des systèmes d'encadrement.

Où se réfugie le chercheur quand sa peau d'expert au service du système vient à se craqueler ?

Le refuge le plus courant est celui de l'excellence technique, dans l'analyse micro-locale du processus de négociation autour de l'environnement menée par l'observation sur le cours terme du « comité de douar » ou dans l'expérimentation des niveaux d'érosion dans la parcelle test. Ce faisant, le chercheur s'inscrit toujours dans la surdétermination de son travail par la commande politique. Il est en effet

amené à mythifier l'importance du local, puisque évidemment, sur le terrain, il se passe toujours « quelque chose ». Mais il évacue les questions politiques qui ne se perçoivent que dans la multiplications des échelles spatiales et temporelles de l'analyse (histoire des boisements mais aussi du peuplement humain, géographie interne de la Kroumirie, mais aussi de sa position dans le pays et du pays dans les relations internationales).

Le second refuge, plus rare, est celui de la dénonciation des systèmes d'encadrement. Mais, comme nous l'avons déjà montré, il n'est que transgressif et amène à surévaluer le poids de ces systèmes et donc à tomber dans la fascination pour l'État au détriment du local qui passe alors pour soit totalement inactif, soit uniquement réactif.

Pour que l'environnement et les paysans ne soient plus opposés en une lutte orchestrée par l'État et les représentations que l'on s'en fait, il faut passer par une redéfinition des paysans, de l'environnement, et de l'autonomie politique locale vis-à-vis des échelons supérieurs du pouvoir.

Une nouvelle lecture des relations paysans-environnement

Vive le feu ! Lire la forêt « naturelle » dégradée comme un espace agrosylvopastoral muséifié

Les forestiers français qui visitèrent la Kroumirie dès avant la colonisation de 1882 (De Liver 1880, Baraban 1886, Gadeau de Kerville, 1908) n'y virent qu'une futaie de chêne liège et de chêne zeen, ce qui signifie qu'ils n'y virent que les arbres utiles dans l'économie industrielle de la fin du XIX^e siècle. Le chêne zeen parce qu'il ressemblait au chêne rouvre, fournisseur de bois noble à multiples usages (le chêne zeen s'avérera en fait surtout utile à la fabrication de traverses de chemin de fer), le chêne liège, parce que son écorce faisait l'objet d'un commerce intense sur tout le pourtour méditerranéen. De même, les premiers touristes (Guerard, Boutineau 1892) furent-ils impressionnés par les futaies kroumires. Mais, en cheminant depuis Sousse ou Tunis, l'apparition des forêts kroumires ne pouvait que marquer les esprits après des jours de voyage dans des paysages dénudés. Dans les deux cas, la population habitant le massif fut considérée en second lieu, sommairement décrite, sans mention des usages qu'elle pouvait faire des arbres. C'est de cette appréciation économique et paysagère que découle la conception de la forêt comme futaie naturelle, presque inviolée au moment de la conquête française et soumise depuis à des processus de dégradation causés par des hommes de plus en plus nombreux, insouciants du renouvellement de la ressource et à qui il fallut imposer un système de gestion supérieur.

Or c'est l'ensemble de cette schématisation historique qui doit être remise en cause si l'on veut rendre compte des réalités de détail du

terrain réellement observables aujourd'hui. Quatre grands types de paysages peuvent être décrits en Kroumirie :

1. La forêt dense (multiples strates arborées, nombreuses espèces de grands arbres) est particulièrement rare.
2. Les parcs plus ou moins clairs de chêne liège ou de chêne zeen (semis d'arbres ne formant jamais une couverture continue, avec ou sans sous bois selon les lieux, faible nombre d'espèces).
3. Les maquis (couvert arbustif dense, nombreuses espèces, avec ou sans arbres isolés).
4. Les clairières de culture ou de pâture (habitées ou non)

Ce qui est désigné par les forestiers comme signe de dégradation recouvre l'ensemble des paysages s'éloignant de la forêt dense, presque inobservable sur le terrain mais supposée proche de la vieille forêt « naturelle ». La dégradation prend le visage de la disparition des arbres dans le maquis (délestés de leurs arbres sous l'effet supposé de la coupe du bois d'œuvre à usage technique, les maquis seraient ensuite dégradés eux-mêmes par coupe de bois de feu et surpâturage), celui du décapage érosif des sols dans les clairières et celui de la disparition du sous bois dans les parcs (sous l'effet du surpâturage et de la coupe de bois de feu).

Le cas des parcs est de loin le plus inquiétant : sans protection arbustive contre le bétail, les glands et les semis naturels de chênes sont pâturés, la population d'arbres ne se renouvelle pas et vieillit sur pied. De leur côté, les maquis sont supposés dégradés grâce à une remarque tautologique : puisqu'ils ne portent pas ou peu d'arbres, ils ne sont pas de la forêt... Les clairières sont des faciès de dégradation car l'érosion entraîne une perte définitive des sols.

Or, ces remarques permettent déjà de constater la présence en Kroumirie d'un riche stock d'essences de maquis. Arbousiers, lentisques, filaires, bruyères, myrtes et chêne liège appartiennent au même cortège des maquis de sols silicieux habitués au passage du feu. Ces plantes sont toutes des pyrophytes actives ou passives (INRA, 1997). Poser, à titre d'hypothèse que la forêt de la fin du XIX^e siècle ait été essentiellement un maquis entretenu par le feu mérite d'être explorée.

La première vérification de l'hypothèse tient tout d'abord aux statistiques forestières en matière d'incendie : les deux séries disponibles montrent une diminution des superficies incendiées au cours du XX^e siècle tant en Kroumirie (769 ha par an de 1985 à 2000 contre 1 903 ha par an de 1905 à 1945) qu'en Tunisie dans son ensemble (1 742 ha par an de 1985 à 2000 contre 5 919 ha par an de 1905 à 2000⁶). Tous les

6. Boudy 1955 pour la première série de données, sources de la Direction Générale des Forêts pour la seconde série.

incendies ne recouvrent pas la même réalité (vengeance contre l'expropriation étatique, désordres des guerres mondiales, sécheresses climatiques, accumulation plus ou moins prolongée de combustible liée à la densité du sous bois sont en cause...), mais il ne fait guère de doute que la pratique de l'écobuage et du brûlis étaient choses courantes à l'orée de la colonisation comme en témoignent certains textes.

Paul Boudy notait en Algérie le caractère généralisé de la pratique de l'écobuage forestier qu'il considérait même comme « *un geste raisonné* » (Boudy, 1955). Le feu pastoral et agricole est une pratique attestée en Kroumirie, puisque le directeur des services forestiers en poste dans les années 1920 proposait d'utiliser les Kroumirs dans les activités de débroussaillage et de lutte contre les incendies « *car ils maîtrisent à la perfection l'art du contre feu* » (Débierre, 1931). Bien avant, le commandant Wachi notait déjà pour la Kroumirie que les agents forestiers y avaient brisé les cycles de rotation défrichement/amendement (Kiva/Wachi, 1886), entraînant la dégradation des forêts. Si les Kroumirs sont des techniciens du feu, c'est qu'ils le pratiquent de manière régulière et savante pour améliorer la productivité de leurs parcours, voire pour amender leurs abattis destinés à la culture.

Si les feux se raréfient et perdent leurs caractéristiques agraires, c'est sans doute en raison du pâturage et des prélèvements domestiques dans le sous bois, mais aussi en raison des interdictions des mises à feu, soumises aux peines les plus sévères (prison, travaux forcés à perpétuité pour les auteurs et privation des droits d'usage pour la communauté d'origine du coupable, obligation de surveillance et de participation au débroussaillage...) et réaffirmées dans la législation forestière tout au long de la période coloniale et post coloniale⁷. Les forestiers sont en effet les ennemis du feu, perçu comme principale calamité des forêts méditerranéennes, avant même le surpâturage (Kalaora, Savoye, 1999). Le feu endommage l'écorce des arbres à liège, et les broussailles gênent l'accès aux arbres à démascler. Des opérations de débroussaillage ont par conséquent été conduites tout au long du XX^e siècle et se poursuivent aujourd'hui, puisqu'une partie du travail fourni aux Kroumirs sur les chantiers consiste à débroussailler les chemins d'accès aux arbres.

C'est donc la conjonction des lois et pratiques administratives et des pratiques locales qui aboutit aujourd'hui à la formation de ces paysages problématiques de parcs clairs sans sous bois et aux arbres vieillissants. Pourtant, les habitants de la forêt ont un usage des maquis bien plus riche que celui des grands arbres, et, ultime argument en faveur de l'hypothèse d'une forêt de maquis à l'orée de la colonisation, des formes d'entretien

7. Entre autres: décrets du 20/8/1886, 24/6/1888, 5/7/1923, 18/11/1929, code 1966 articles 46 à 56 et 80 à 141, code 1993 articles 40 à 42 et 73 à 144.

humain du maquis sont discernables aujourd'hui encore. Si bien, que l'on peut penser que livrés à eux-mêmes ou soumis à une pression moins forte en faveur des futaies, les Kroumirs auraient pu nous léguer une forêt toute différente.

En effet, dans la monographie d'un douar (Böhm, 1996), nous apprenons que les maquis peuvent ne pas être en régression, mais en dynamique progressive sur les clairières et dans les parcs pas forcément les moins soumis à la pression humaine. Dans ces maquis diversifiés (compacts, parcourus de sentes, ou sous formes de « touffes » parsemant les clairières), les chênes lièges se reproduisent dans de bonnes conditions, à l'abri du bétail, du vent et du soleil pendant leurs jeunes années (nécessités qui étaient déjà bien connues des forestiers du début du XX^e siècle). Ces maquis ne sont pas liés uniquement à un relâchement de la pression : ils sont souvent situés à proximité immédiate des habitations et sont entretenus par la coupe régulière des brins de fort diamètre à usage technique ou pour le feu ainsi que par la dent du bétail au niveau des feuilles et des brindilles.

Quel rôle le feu a-t-il joué dans ces dynamiques d'entretien du milieu ? Les réponses sont pour l'instant toutes théoriques et ambiguës : on peut le considérer comme facteur de création de parcs clairs par son action de débroussaillage, mais on peut aussi le considérer comme facteur d'entretien des maquis qui prospèrent par rejet de souche (INRA, 1997). Tout dépend vraisemblablement de sa fréquence, de la densité du bétail et des systèmes de rotation des terrains de parcours. Michael Böhm posait que les paysages végétaux s'inscrivent dans une dynamique constante, progressive ou régressive, faisant passer le même espace d'un état à l'autre. Cette dynamique s'inscrit dans un système de rotation des terrains agro-pastoraux sur le temps long. Ce qui était clairière a pu devenir maquis, le maquis a pu devenir maquis dense arboré avant de devenir parc clair, puis clairière et ainsi de suite. Au total, ce qui semble poser problème, c'est qu'il n'existe plus aucun système de rotation entre espaces de clairières, parcs clairs et maquis du fait des interdictions de feu et du gel foncier entraîné par la domanialisation : menacés d'expropriation sur leurs clairières défrichées de longue date, les Kroumirs ne sont pas prêts à les abandonner pour de nouveaux abattis et cherchent plutôt à rogner les limites des clairières existantes. C'est là une autre façon de lire la carte de la dynamique de l'occupation des sols (carte n° 2) : la stabilité des zones boisées ou défrichées de 1922 à 1996 n'est pas forcément un signe de bonne gestion forestière.

Les écobuages sont vraisemblablement responsables de la physionomie de la forêt mais aussi de sa composition floristique. L'interdiction des mises à feu agro-pastorales et la fossilisation du foncier

sont sans doute responsables de la fin d'une dynamique végétale particulière, et donc responsables de la difficulté d'entretien de paysages muséifiés.

Contre l'opposition paysan / non paysan, dresser le portrait de l'essarteur qui devient pluriactif

Ces réflexions basées sur l'analyse paysagère et floristique transforment grandement notre compréhension de la société et de l'histoire kroumire, et les sociologues et agronomes qui cherchent désespérément les traces d'une géographie paysanne à revivifier ne cherchent pas au bon endroit : ce ne sont pas sur les proto-terrasses ou dans les rigoles des rares aménagements hydrauliques qu'il faut chercher une tradition locale, mais dans les pratiques du semi-nomadisme agrosylvo-pastoral, et donc, dans le feu.

Cela permet de sortir de l'opposition stérile entre une conception paysanne ou non paysanne des Kroumirs qui les fige comme exploitants d'une nature sauvage et inviolée dans une relation univoque vis-à-vis de l'environnement. Ces derniers sont historiquement des essarteurs, des agro-pasteurs vivant en gourbis ou nomadisant sous tente dans la forêt⁸ et des constructeurs de paysages dont on a subtilisé l'héritage.

Il serait difficile de se contenter de ces arguments pour se sentir à nouveau prêt à brandir l'étendard de l'alliance des travailleurs de la terre et de l'écologie. Certes, la transformation de nos conceptions de l'environnement kroumir y aide, mais le retournement de perspectives n'est que partiel parce que les Kroumirs ne sont plus des techniciens du feu ni des essarteurs. Ils sont des pluriactifs migrants, dont les stratégies familiales sont avant tout basées sur la survie physique et sociale des familles grâce à la diversification des sources de revenus (Saïdi, 2000). Dans cette dynamique de la diversification, toutes les données d'enquêtes mènent au même constat : si, dans les années 1970 (FAO, 1977), les revenus de la migration procuraient un plus financier à des familles avant tout inscrites dans l'espace local, à la fin des années 1990 (Collectif dypen, EP 1996), la dimension migratoire a pris les commandes des stratégies familiales. En effet, même si les migrations demeurent avant tout temporaires, une bonne conjoncture de l'emploi local (ouverture de chantiers ou d'une liste de bénéficiaires de projet de développement) ne ramène plus au douar de gros contingents de jeunes migrants. Une grosse partie de la frange la plus employable de la population active vit à Tunis, au rythme de l'activité dans le secteur du bâtiment. Il faut une longue période de chômage, et éventuellement quelques démêlés avec la police

8. Voir par exemple la correspondance des contrôleurs civils de la région adressés à la Résidence générale Archives nationales de Tunisie, série E.

pour que s'opère un retour au pays qui n'a plus rien de joyeux, et peu de rapport avec la dynamique « push and pull » des espaces migratoires attractifs et répulsifs.

C'est dans ce contexte que se comprend l'exploitation agricole kroumirie définie dans la première partie de ce travail comme mineure sur le plan économique (un des postes de la pluriactivité individuelle et familiale) et majeure sur le plan sociale (assurant l'assise locale familiale, ouvrant les droits aux emplois, aux aides et aux projets de développement). Alors que nous apprêtons à « rendre » aux Kroumirs une nouvelle identité paysanne, serions nous maintenant sur le point de la leur retirer? Les quelques éléments de réponses doivent être dégagés d'une étude de l'autonomie du local dans ces systèmes migratoires et politiques d'envergure nationale.

Redéfinir la portée de l'autonomie du local

Deux types d'autonomie sont à analyser :

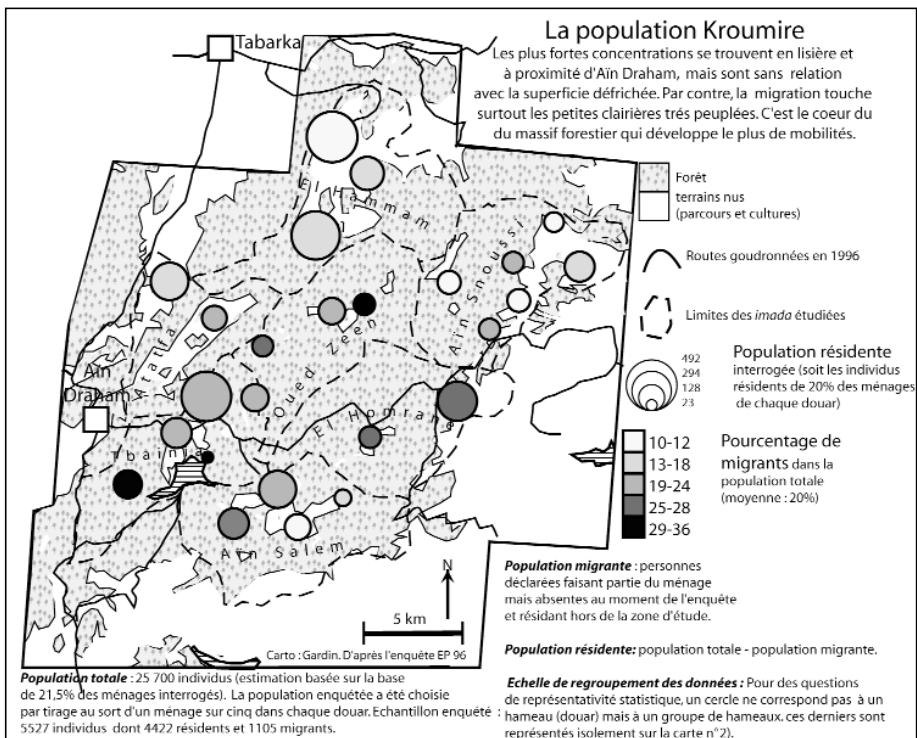
L'autonomie « de fait » est celle qui découle de l'observation des différences de comportement des espaces à l'échelle micro-locale. Cette approche permet de montrer que des variations de détail dans la configuration des espaces amène à des dynamiques globales fortement contrastées. Sans que l'on puisse en tirer un modèle général, cette approche amène néanmoins à préciser quel rôle l'exploitation agricole peut jouer dans la dynamique locale.

L'autonomie « politique » est celle qui découle de l'analyse du comportement des échelons inférieurs des pyramides administratives encadrant le territoire, car ces échelons sont soit issus de l'espace local (*omda*, *raïs chaaba*, gardien de triage forestier), soit à son contact direct (garde forestier, agent de développement). La moindre trace d'une forme d'organisation horizontale des pouvoirs est à relever car elle détruit la conception uniquement verticale qui prévaut dans l'analyse des faits politiques en Tunisie. Nous ne la mentionnons hélas qu'à titre de titre, car l'étude en est à faire et les éléments que nous pourrions présenter sur elle en l'état sont trop disparates pour prétendre à toute forme de synthèse.

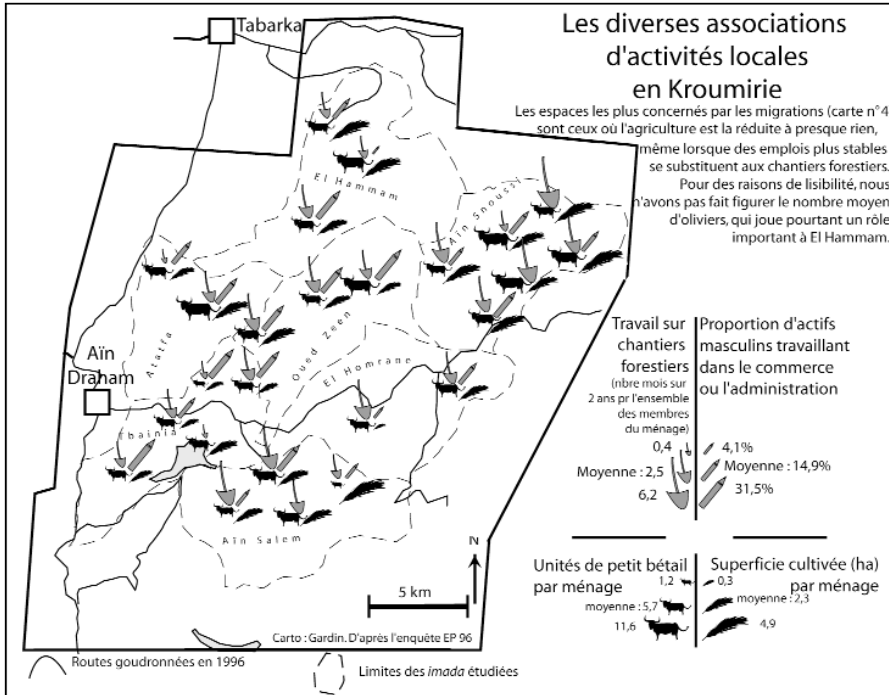
Dans le domaine de l'autonomie « de fait », il ressort de l'analyse des différences micro-locales que deux types d'espaces peuvent être opposés d'après l'enquête socio-économique menée par le programme DYPEN en 1996 (Colectif dypen, 1996, 1997) auprès de 798 ménages de Kroumirie orientale.

Le premier type est celui des *imada* où les dynamiques locales offrent encore une certaine résistance. L'économie y repose sur l'association dans des proportions variables du charbonnage clandestin (« incartographiable » mais d'une importance financière parfois considérable), de

l'élevage, de la céréaliculture et de l'arboriculture. Le temps passé sur les chantiers forestiers joue un rôle particulièrement important en raison même de la meilleure rétention de la population qui s'y opère. En effet, les activités agricoles et délictueuses y sont suffisamment importantes pour retenir sur place une frange importante des jeunes, même si ceux-ci se déclarent massivement au chômage et cherchent au maximum à s'employer sur les chantiers. C'est ce que l'on visualise bien en comparant les cartes n° 4 et 5 dans le secteur de Ain Snoussi et dans la plupart des clairières de Ain Salem.



Carte n° 4



Carte n° 5

Comme Aïn Snoussi et Aïn Salem, l'imada d'El Hammam, connaît des taux de migration moins élevés qu'ailleurs. Mais les chantiers ne jouent pas ici un rôle aussi important. Par contre il faut tenir compte de la proximité de Tabarka et de l'importance des plantations d'oliviers qui ne sont pas ici le fruit d'une intervention exogène. De nombreuses petites huileries privées assurent la transformation, et une route goudronnée permet la commercialisation de l'huile. On peut rattacher le nord de l'imada d'Atatfa à cette catégorie.

Deux types d'espaces assurent donc une relative rétention de la population ainsi qu'une certaine autonomie économique grâce à l'importance de la pluriactivité locale : – ceux qui associent 1) Agriculture vivrière et commerçante 2) vie de relation locale, – et ceux qui associent 1) activité délictueuses (charbonnage clandestin) 2) agriculture vivrière et commerçante 3) chantiers forestiers.

Le second type d'espace est celui où les dynamiques locales sont mortes, ou, du moins, sous le joug des choix opérés en migration. Le local n'y joue plus le rôle que de salle d'attente des opportunités d'embauche lointaine, en situation de moindres coûts. L'agriculture y a été ravagée

sous l'effet d'expropriations particulièrement musclées (lutte contre les éboulements de terrain dans le sud d'Atatfa et périmètre de protection d'un lac de barrage à Tbaïnia). Une partie importante de la population se concentre en de gros villages de bord de route, à proximité de la ville d'Aïn Draham. La concentration de la population accentue la concurrence sur les rares emplois de chantiers, et la proximité de la ville ne contrebalance pas ce phénomène: la population est globalement mieux formée, mais les emplois stables de l'administration et du commerce, même s'ils sont beaucoup plus importants qu'ailleurs, ne concernent toujours qu'une minorité. La migration temporaire est extrêmement importante et touche un grand nombre de jeunes filles employées comme bonnes à Tunis (Gardin, 2004). À ce type, nous pouvons également rattacher l'*imada* El Homrane, éloignée de la ville, sans emplois stables, et où le morcellement successoral a réduit à néant les exploitations agricoles. C'est également le cas à Oued Zeen, où l'élevage et le charbonnage clandestin ne parviennent pas à contrebalancer le phénomène. Il faut dire que les densités humaines y atteignent les 400 habitants par km² défriché. Le cas de El Homrane est néanmoins plus préoccupant car c'est la seule *imada* de notre zone d'étude où la population baisse de manière suffisamment significative pour que l'on puisse penser que la migration perd son caractère temporaire (baisse de 1,64 % par an de 1984 à 1994, RGP).

Au total, il apparaît donc que l'espace local ne conserve une certaine autonomie de fait que dans le cadre d'une pluriactivité locale protéiforme associant emplois stables dans une faible proportion, chantiers forestiers, activités délictueuses et agriculture. Dans tous les cas de figures, c'est l'agriculture qui forme le point commun, et en particulier sa composante élevage (dont seuls quelques douars de Atatfa et d'El Hammam, peuvent sans doute se passer du fait de la santé de leur arboriculture). Cela signifie que l'agriculture n'est en rien une forme de substitution aux activités forestières, elle en est le camp de base, et c'est l'ensemble des activités locales qui forment un bloc de résistance face à la prise de contrôle du local par les stratégies développées dans les espaces d'accueil des migrants.

Conclusion

Deux éléments permettent de refonder la relation des Kroumirs à leur environnement forestier.

Le premier est historique et montre que l'image de l'usager des forêts destructeur de l'environnement est fautive. La Kroumirie est un espace profondément modelé par ses habitants depuis des siècles. C'est la conjonction des modalités sociales dans lesquelles s'est effectuée la

croissance démographique et des modes de gestions étatiques qui ont créé les problèmes environnementaux actuels.

Le second est d'ordre économique: la pluriactivité locale est caractérisée par la complémentarité des activités agricoles et forestières, qu'elles soient délictueuses ou non.

Ces deux éléments permettent de parler à nouveau de paysannerie kroumirie, une paysannerie précaire, pluriactive, migrante, mais qui ne peut plus être tenue pour unique responsable des problèmes de régénération de la forêt. Au contraire, c'est en partie dans leurs techniques précoloniales d'exploitation qu'il faut chercher la solution. On peut amener les agents de la Direction des forêts à favoriser l'extension des maquis (par exemple par la plantation des essences secondaires) et leur entretien par le feu. Cela constituerait une reconnaissance de la validité de ce savoir pratique des Kroumirs. Amener ces mêmes agents à sécuriser les exploitants agricoles jusqu'au point où ils accepteraient d'établir des rotations, à abandonner les clairières érodées pour en ouvrir d'autre et rétablir les cycles anciens (clairière-maquis-maquis arboré-parc clair...) irait dans le même sens. Le terme de paysans pourrait alors à nouveau être attaché aux exploitants Kroumirs. Pour le moment, soulignons qu'il pourrait être utilisé à des fins politiques: les Kroumirs pourraient vouloir être paysans, et le revendiquer.

Mais le veulent-ils? Dans les faits, on imagine plutôt une dynamique inverse: l'appel de la ville est pressant, et sauf à faire preuve de conservatisme social, on ne peut le condamner. La note d'espoir que délivre la Kroumirie est surtout qu'on y entrevoit, dans ses parties les moins dominées par la logique migratoire, la construction d'une identité à la fois migrante et locale, des espaces où des choix peuvent être effectués sans être uniquement dictés par la logique de la survie. Pour aider ce processus, on pourrait rendre moins précaire et plus rémunérateur l'emploi sur les chantiers forestiers puisqu'ils s'avèrent fournir un complément financier indispensable. La mise en location des parcelles de chêne liège à démascler et le cantonnement de la Direction des forêts dans un rôle de formation et de contrôle permettrait par exemple de rediriger la plus-value forestière vers ses habitants. La même opération pourrait être effectuée en transformant les adjudications de récolte et de distillation du myrte, de carbonisation ou de récolte des champignons, en des locations encadrées.

Favoriser ces tendances est possible, mais dans le contexte politique tunisien, cela ne peut passer que par un nouvel appel à l'État. Qu'il change ses pratiques, que sa foresterie s'affranchisse enfin des poncifs de la foresterie méditerranéenne, il ne pourra en retirer que plus de gloire, et la perte financière ne serait guère importante. En l'absence déjà signalée

d'études sur l'autonomie politique du local, nous ne voyons pas d'autres solutions, sauf à se faire le Don Quichotte de la révolution paysanne : « J'ai de nouveau sous les talons les côtes de Rossinante, et me voici encore sur les grands chemins avec mon bouclier au bras » (Che Guevara, lettre d'adieu à ses parents, avant le départ de Cuba pour la Bolivie, 1966).

BIBLIOGRAPHIE

- BARABAN L., 1886. En Tunisie. *Revue des Eaux et Forêts*, t. 25.
- BÖHM M., 1996. *Monographie du douar Athemnia en Kroumirie, Tunisie du Nord Ouest*. Études et Travaux DYPEN, 97 p. Annexes.
- BOUDY P., 1948. *Économie forestière nord-africaine: description forestière de l'Algérie et de la Tunisie, Tome I, milieu physique et milieu humain*. Paris, éditions LAROSE, Paris, 690 p.
- BOUDY P., 1955. *Économie forestière nord-africaine: description forestière de l'Algérie et de la Tunisie, Tome IV, Algérie et Tunisie*. Paris, éditions LAROSE, 481 p.
- CHALVET M., 2000. *L'invention de la forêt méditerranéenne, de la fin du XVIII^e siècle aux années 1960*. Thèse de doctorat d'histoire, Université d'Aix-Marseille I, 419 p.
- Collectif DYPEN, 1996. Note technique de l'Enquête Principale DYPEN: zone de Kroumirie ISPT/ORSTOM Tunis.
- Collectif DYPEN, 1997. Enquête Principale 1996 zone de Kroumirie: premiers résultats. ISPT/ORSTOM, IRD Tunis.
- DE LIVET, MERQUIS DE BARVILLE, 1880. *La Tunisie, ses eaux et ses forêts*. 100 p. éd. inconnu.
- DEBIERRE F., 1927. *Le chêne liège en Tunisie*. Tunis, imprimerie centrale, 70 p.
- DEBIERRE F., 1931. *Les forêts de la Tunisie*. Direction des forêts, Régence de Tunisie. Tunis, imprimerie Victor Berthod, 180 p.
- FAO/SIDA/DGF, 1977. Le développement des forêts du Nord-Ouest. Rapport du projet « Assistance au développement des actions forestières en Tunisie ». 200 p. Annexes.
- GADEAU DE KERVILLE, 1908. *Voyage zoologique en Khroumirie*. Paris, Éditions J.-B. Baillière.
- GARDIN J., 2004. *La forêt et l'État en Kroumirie. Politique environnementale et contrôle social des populations rurales en Tunisie*. Thèse de doctorat en géographie de l'université de Paris X Nanterre, 549 p.
- GUÉRARD H., (Dr); Boutineau, E. (Dr) 1892. *La Khroumirie et sa colonisation*. Paris, éditions Challamel, 157 p.
- HAMZAOUÏ S., 1993. Sociologie des délits en milieu forestier. In *Problèmes Socio-Économiques de la Forêt du Nord Ouest de la Tunisie*, SEDES, Tunis, 200 p.
- HIBOU B., 1998. Retrait ou redéploiement de l'État? In *Critique internationale*, oct. 1998, p. 151-168.
- HIBOU B., 1999. Les marges de manœuvre d'un « bon élève » économique. La Tunisie de Ben Ali, In *Les études du CERI* n° 60, décembre 1999. 33 p.
- INRA, 1997. État des connaissances sur l'impact des incendies de forêt et pour le suivi de la reconstitution des écosystèmes forestiers. Convention de l'Institut

- National de la recherche Agronomique et de la Direction des Espaces Ruraux et Forestiers (DREF, ministère de l'Agriculture). Partie I (État de l'art) 62 p. partie 5 (Conclusions) 9 p.
- KALAOARA B., SAVOYE A., 1999. On a incendié la forêt. In *Forêt Méditerranéenne* t. XX, n° 1, pp. 25-32.
- KIVA (Commandant Wachi), 1886. *La question des forêts en Algérie*, Paris, publication du Spectateur militaire, 15 p.
- LE BRAS H., 1994. *Les limites de la planète, mythes de la nature et de la population*, Paris, Flammarion, 350 p.
- MARTIN J.-F., 1993. *Histoire de la Tunisie contemporaine. De Ferry à Bourguiba, 1881-1956*. Paris, L'Harmattan, 199 p.
- MEJRI H., ATTAFI M., 1989. Forêt tunisienne, repères historiques. In *Actes du Séminaire maghrébin d'agroforesterie, Jebel Oust - Tunisie, 23-27 septembre 1989*.
- M'HIRIT O., 1999. La forêt méditerranéenne: espace écologique, richesse économique et bien social, In *Unasylva* 197, La forêt méditerranéenne, FAO.
- MENDRAS H., 1984. *La fin des paysans, suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*. Paris, Babel, 436 p.
- ODESYRANO/GTZ, 1996. *L'approche Participative et Intégrée*, ouv coll. Tunis, 105 p.
- PELLETIER P., 1993. *L'imposture écologique*. Montpellier, Reclus, coll. géographiques, 207 p.
- PONCET J., 1961. *La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881. Étude de géographie historique et économique*. Thèse doctorat ès-lettres, Imprimerie Nationale, Paris, 700 p.
- PUYO J.-Y., 2001. L'aménagement des subéraies algériennes sous la domination française: entre production et dévastation (1830-1939). In *Actes du colloque de l'association inter-universitaire de l'Est: La forêt dans tous ses états: réalités, perceptions, imaginaires*. Université de Bourgogne, Dijon, 16-17 novembre, à paraître, 16 p.
- RAYMOND R., 2004. *La nature à la campagne: identification sociale et arguments pour la gestion d'un territoire rural. L'exemple du Vexin français*. Thèse de doctorat en géographie, Université Paris I Sorbonne, 693 p.
- SAÏDI M.R., 2000. *La déliquescence des solidarités communautaires et familiales et la crise du développement*. Fondation de France / IRD. 69 p.
- SELMi A., 2001. L'émergence d'un champ scientifique. L'ethnosociologie et la sociologie en Tunisie, 1881-1970. In *Gradhiva* n° 29, pp. 43-58.
- THOMAS F., 2000. Forêts de Cochinchine et « bois coloniaux », 1862-1900. In *Autrepart* (15) 2000, pp. 49-72.
- VÉRON J., 1994. *Population et développement*. Paris, PUF.
- VOUNOUKI E., 2004. *La reproduction des exploitations agricoles en Grèce, deux études de cas pour une remise en question du modèle agricole grec*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris X Nanterre, 551 p.